Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Recu en préfecture le 20/07/2021

N° FIN/2021/57

Affiché le 20/07/2021



ID: 089-248900938-20210720-FIN_2021_57-DE

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	2 juillet 2021	Nombre de conseillers	
		communautaires	
Date d'affichage de la		Effectif légal : 50	
convocation :	2 juillet 2021	En exercice : 49	
		Présents : 37	
		Votants : 49	

Séance du 8 juillet 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 8 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS:

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. René BOUSSIN, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS:

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT

M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ

M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Marc FAYADAT

M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY

M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. René BOUSSIN

Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Richard ZEIGER

M. Bernard MORAINE, procuration à M. Mohammed BELKAID

Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY

Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS

Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART

Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Xavier MARQUIS

Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par M. Yann LOISEAU

M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

<u>Objet</u>: Demande de subvention DETR pour la sécurisation et la mise aux normes du système de vidage de la benne à gravats sur la déchèterie de Joigny



ID: 089-248900938-20210720-FIN_2021_57-DE

FIN/2021/57	Conseil communautaire du
	8 juillet 2021

<u>Objet</u>: Demande de subvention DETR pour la sécurisation et la mise aux normes du système de vidage de la benne à gravats sur la déchèterie de Joigny

Le système de vidage pour le dépôt des gravats est vétuste et est devenu dangereux à l'usage.

En effet, les bavettes amovibles de ce système ont déjà été endommagées et réparées à maintes reprises.

Aujourd'hui, les réparations ne sont plus possibles. Nous avons ainsi dû déposer ces bavettes afin que les usagers de la déchèterie puissent continuer de vider les déchets dans la benne.

Cette dépose engendre plusieurs problématiques :

- Les déchets tombent en partie sur le sol (entre le quai et la benne) car il n'y a plus de système pour guider les déchets dans la benne, ce qui nécessite de faire un nettoyage au sol à chaque enlèvement de benne.
- Les usagers doivent s'approcher au plus près de la benne pour y déverser les déchets. Le système de bavette ayant été déposé, il y a donc un risque accru de chute.

Aujourd'hui, le système n'est donc plus réglementaire.

De plus, le coût d'entretien supporté par la collectivité était devenu déraisonnable.

La commission déchets a ainsi travaillé et propose une solution plus adaptée au vote du conseil communautaire. Le système retenu se veut en effet plus fonctionnel et pérenne dans le temps.

En effet, le nouveau système envisagé « dechetremie », permettra de répondre aux différentes demandes des usagers et de la collectivité.

- Sécurisation des dépôts et donc limitation des risques de chutes.
- Possibilité de vider directement les déchets depuis un camion benne (<3,5T) ou bien d'une remorque. L'utilisation du râteau et de la pelle sera ainsi limitée.
- Plus besoin de nettoyer le quai après chaque passage des usagers, ainsi qu'après chaque vidage de la benne.
- Possibilité de stocker les déchets sur la plateforme créée « dechetremie », le temps de faire vider la benne à gravats par notre prestataire. Utile en cas de forte influence.
- Très peu d'entretien, le coût de fonctionnement sera ainsi réduit.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux pour la sécurisation et la mise aux normes du système de vidage de la benne à gravats sur la déchèterie de Joigny;

Considérant que les travaux débuteront au 2^{ème} semestre 2021;

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

ID: 089-248900938-20210720-FIN_2021_57-DE

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

2021

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien peut solliciter une subvention :

- au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux);

Considérant le détail du financement de cette réhabilitation comme suit :

Description technique	Coûts €. HT
Descriptif sommaire des travaux (non exhaustif) :	
Dépose du système existant	35 000 € HT
Amenée d'une alimentation électrique 220V Fourniture et pose du système de « dechetremie » Composé de : - 1 barrière de sécurité anti incursion escamotable - 2 trappes de sol Basculantes - 1 Mécanisme hydro-électrique - 1 Commande électrique	
Réalisé un acier Galvanisé	
Conforme NFP01-12	
TOTAL TRAVAUX	35 000 € HT

Considérant la subvention sollicitée suivante : DETR : 14 000 € (40%) ;

Considérant qu'il restera à la charge de la CCJ : 60 %, soit 21 000 €;

Vu la commission des finances du 28 juin 2021;

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 28 juin 2021 ;

Vu l'exposé du Vice-président ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le plan de financement de ces travaux conformément au tableau ci-dessus;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR ;
- DIT que les crédits sont bien inscrits au budget annexe « environnement », exercice 2021;
- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour solliciter cette subvention.

auté de

Bui copie conforme,

le Président

இyicolas SORET

